

Chargeant Monsieur **Jules Codjo ASSOGBA**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Intérim de Madame **Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE**, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2005-580 du 13 septembre 2005 chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale de l'intérim du Président de la République ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **mardi 13 septembre 2005 jusqu'au vendredi 16 septembre 2005**, Monsieur **Jules Codjo ASSOGBA**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, pendant l'absence de Madame **Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE**.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 septembre 2005

**Pour Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,**  
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale assurant l'intérim

  
**Pierre OSHO**

**Ampliations** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 4 - METFP 4 - MCCPPD 4 - SGG 4 -  
Autres Ministères 19 - Départements 6 - JORB 1